

Objet	Documentation de livraison - Chorus Pro V2.6
Date du document	16/02/2021
Version	V2.6.2 – Livraison Chorus Pro du 18/02/2021

Introduction

Le présent document a pour objectif de présenter les principales modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version 2.6.

Cette version de Chorus Pro a fait l'objet de plusieurs livraisons :

- Version 2.6.1, livrée le 25/01/2021,
- Version 2.6.2, déployée le 18/02/2021.

Pour les modifications livrées le 18/02 (version 2.6.2), une couleur de police distincte est appliquée à la description des changements, ce qui permet ainsi de repérer plus aisément les modifications déployées lors de la dernière livraison.

Ce document est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien « Notes de version » en bas de page.

Le numéro de version applicative est affiché en bas de la page d'accueil Chorus Pro.

Sommaire

1.	Modifications transverses	3
2.	Modifications ayant un impact sur le portail	3
2.1.	Généralités	3
2.2.	Espace « Activités du gestionnaire »	3
2.3.	Espace « Factures émises »	3
2.4.	Espace « Factures de travaux »	4

1. Modifications transverses

- Depuis le 7 janvier, les utilisateurs ayant un rôle d'utilisateur simple ou de gestionnaire secondaire ne recevaient plus les notifications quotidiennes alors même qu'ils avaient coché la case "Recevoir les notifications périodiques d'activité" dans les paramètres de leur compte. Cette anomalie a été corrigée le vendredi 12 février. (12/02/2021)

2. Modifications ayant un impact sur le portail

2.1. Généralités

- Dans les espaces listés ci-dessous, le nombre de lignes par page affiché par défaut (dans le résultat d'une recherche, l'onglet "Synthèse" ou le tableau de bord) est désormais égal à 50 :
 - Factures reçues
 - Factures émises
 - Factures à valider
 - Factures de travaux
 - Mémoire de frais de justice
 - Demande de remboursement TIC
 - Engagements

Lorsque le nombre de lignes par page est modifié par l'utilisateur, le changement est bien conservé d'une session à l'autre.

2.2. Espace « Activités du gestionnaire »

- Désormais, pour rattacher un nouvel utilisateur à une structure, un gestionnaire doit obligatoirement renseigner l'identifiant de connexion de l'utilisateur concerné. En revanche, la saisie du nom de l'utilisateur devient facultative. (18/02/2021)
- Un gestionnaire n'a pas la possibilité de supprimer des coordonnées bancaires déclarées sur une structure. Lorsqu'une coordonnée bancaire devient obsolète, il convient alors de l'inactiver. De même, il n'est pas possible de supprimer une pièce jointe (PJ) de type "coordonnée bancaire". Lorsqu'un utilisateur tente de supprimer une PJ de ce type, le message affiché est maintenant plus explicite : "Les pièces jointes de type coordonnées bancaires ne peuvent pas être supprimées." (18/02/2021)

2.3. Espace « Factures émises »

- La livraison de la version 2.5.3, effectuée le 7 janvier, a introduit quelques blocages pour un dépôt de facture au format PDF, réalisé via l'onglet "Déposer Facture".
A titre d'exemples :
 - La liste des motifs d'exonération de TVA était vide,
 - Après l'affichage d'un message d'erreur, l'écran de dépôt était figé,
 - Pour certains fichiers, l'étape d'analyse du fichier PDF était suivie par un retour à l'écran initial.

La solution de contournement consistait alors à utiliser le chemin suivant : Espace "Accueil connecté" > Bandeau "Accès Rapide" > Bouton "+ Déposer une facture"

L'ensemble des dysfonctionnements constatés a été corrigé.

2.4. Espace « Factures de travaux »

- Une maîtrise d'œuvre (MOE) ne peut plus déposer plusieurs états d'acompte (facture de cadre A15) à la suite du même projet de décompte mensuel déposé par un fournisseur (facture de cadre A4). (18/02/2021)